



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 39469

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale à propos de la place de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire dans le système éducatif français. Depuis six ans, un départ sur trois n'est pas remplacé dans l'éducation nationale, et même deux sur trois dans une discipline comme l'EPS. Si, en ce qui concerne l'éducation physique et sportive, aucune modification n'a été apportée autour du socle commun, le refus d'y faire figurer la culture corporelle, sous quelques forme que ce soit, comme élément fondamental de la formation des jeunes revient à exclure l'éducation physique de ce socle, à lui donner un statut de discipline subalterne. De fait, comment interpréter autrement que l'EPS ait été particulièrement touchée par les coupes sombres dans les recrutements, aussi bien pour le concours du CAPEPS que celui de l'agrégation ? Au total, 515 postes ouverts à l'ensemble des concours de 2008, soit 51 % de moins qu'en 2005 ! Dans l'Académie du Nord, à la rentrée scolaire 2008, c'est un besoin de 100 postes d'enseignants d'EPS qui s'exprime, alors que l'administration a entériné une réduction de 42 postes dans les établissements en 2008 (après - 37 en 2007, et - 41 en 2006). Ce constat est paradoxal, alors même qu'à plusieurs reprises, le Président de la République s'est exprimé en faveur d'un dispositif visant "la réussite de tous" et le doublement des heures de sport à l'école ! Cela supposerait à tout le moins le respect des horaires officiels, leur augmentation et l'attribution de moyens pour développer le service public du sport scolaire. Aussi, il demande au Gouvernement s'il souhaite réellement une politique éducative sportive ambitieuse dans les établissements scolaires et les engagements qu'il compte prendre pour éviter que les promesses ne soient pas des vœux pieux électoraux. Cela suppose, au minimum, que le poste d'enseignant d'EPS supplémentaire, qui avait été créé dans 150 établissements dits "sensibles", soit rétabli partout où il a été supprimé, et que cette mesure soit généralisée à tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire (notamment ceux classés "ambition réussite").

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des

besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39469

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 191

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4909